

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3783

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 4

À l'alinéa 573, substituer aux mots :

« est déterminé conformément »

les mots :

« de l'impôt national complémentaire est déterminé selon les modalités prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.